AVIS

Réf. : AT.18.33.AV

Date d'approbation : 27/04/2018

Programme communal de développement rural de REBECQ

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :*	Commune de Rebecq
- *Auteur de projet :*	AGORA
- *Organisme d'accompagnement :*	Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :*	Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :*	Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :*	28/02/2018
- *Délai de remise d'avis :*	2 mois
- *Audition :*	20/04/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1ère convention-exécution :*	Création d'une maison de l'entité
- *Date d'approbation par le Conseil communal :*	15/01/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Rebecq, située dans la Province du Brabant wallon, est composée de quatre villages (Quenast, Rebecq-Rognon, Bierghes et Saintes) et compte 10939 habitants au 01/01/2016 pour une superficie totale de 39,08 km². Elle se situe entre Enghien, Braine-le-Comte et Tubize et jouxte la frontière linguistique au nord. Elle présente un paysage majoritairement agricole (grandes cultures), mais de grandes carrières de porphyre marquent également le territoire. Elle est traversée par la Senne, l'autoroute E42 et la ligne TGV.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de REBECQ.

Le Pôle salue avant tout la rapidité du processus d'élaboration du programme, qui a certainement entraîné une dynamique collective positive et un niveau de participation élevé. Cela peut contribuer à une bonne adhésion de la population aux projets soutenus par le PCDR, et partant à leur succès. Cette dynamique pourrait servir d'exemple à d'autres PCDR.

Le Pôle note toutefois une certaine faiblesse du diagnostic, notamment dans le relevé des opportunités et menaces (tableaux AFOM), et dans le lien entre le diagnostic et la stratégie (et les fiches-projets). Ceci ne met néanmoins pas en péril le reste du programme, qui est de bonne qualité.

A propos des fiches-projets, le Pôle souhaite souligner l'intérêt des projets qui amènent une rentrée financière pour la commune ; ainsi par exemple la rénovation des Moulins d'Arenberg et le développement de son projet énergétique, ainsi que la mise en place de lieux de co-working. Il regrette toutefois, dans les fiches, le peu de mention des éventuels impacts économiques des projets.

Le Pôle relève la belle variété du lot 1. Le Pôle suggère d'entamer dès à présent la réflexion quant à la mise en place d'une maison médicale, étant donné les carences en services médicaux pointées dans le diagnostic. La première phase (recherche immobilière notamment) pourrait être placée en lot 1.

Par ailleurs, il suggère d'intégrer dans les projets l'héritage carrier de la commune et le patrimoine du pavé de porphyre. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une signalétique harmonisée.

Concernant la première convention, le Pôle estime qu'elle est pertinente et que le bâtiment proposé comme 'maison de l'entité' présente un potentiel important et une bonne localisation.

Samuël SAELENS
Président